

65 - Dispositif «Ménage efficace et vert» - Subvention à l'Association Intermed

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville entreprend non seulement des actions en interne mais aussi en accompagnement d'acteurs de son territoire. L'association Intermédiaire INTERMED est un des partenaires extérieurs de son Agenda 21. Elle est un acteur essentiel de l'activité par l'insertion économique de notre territoire, et œuvre à travers une offre de services à la personne et de travaux à domicile. Elle souhaite intégrer la problématique du développement durable dans son activité.

Près de 500 salariés (451 en 2010) en parcours d'insertion, pour 55 équivalents temps plein sont employés chaque année par INTERMED pour offrir des prestations pour moitié chez les particuliers et pour l'autre moitié chez les professionnels (entreprise et professions libérales). A ce titre et dans le cadre des interventions de confort réalisées au domicile des particuliers, INTERMED veut développer un nouveau concept pour offrir une prestation complémentaire auprès de ses clients intitulé «Ménage efficace et vert».

Cette proposition, qui répond au besoin de sa clientèle, a également pour objectif de l'inviter à changer ses pratiques quotidiennes au domicile. C'est aussi une occasion pour INTERMED de sensibiliser fortement le personnel en parcours d'insertion aux notions de base du développement durable.

Parce qu'il répond aux objectifs du développement durable en mobilisant ses trois piliers (Economique, Social et Environnemental), ce projet a retenu l'attention de la Ville de Besançon et s'est naturellement inscrit dans son Agenda 21. La Ville participe au comité de pilotage de cette opération et apporte un accompagnement conseil dans l'élaboration des outils, comme le guide explicatif à l'intention des clients et le livret pédagogique support des actions de formation à l'intention des salariés.

Le projet proposé par INTERMED comprend :

- 4 sessions de formation approfondies aux pratiques écologiques dans le cadre de l'intervention au domicile des particuliers (40 salariés concernés)
- la préparation et la réalisation complète d'une plaquette à destination des clients (700 clients/an) et d'un livret pédagogique destiné à tous les salariés qui interviennent au domicile des particuliers : frais de conception, mise en forme et édition
- le financement d'une ingénierie de projet tout au long de l'action et particulièrement pour la finalisation d'une offre spécifique «ménage efficace et vert» au domicile des particuliers.

Le coût total du projet est de 26 880 € avec les cofinancements suivants :

- Etat : 12 075 € soit 45 %
- INTERMED : 10 605 € soit 40 %
- Fonds privés (Biocoop) : 600 € soit 2 %
- Ville de Besançon : 3 600 € soit 13 %.

Pour soutenir ce projet novateur, la Ville souhaite, au travers de la Mission Développement Durable, aider l'association. Il est donc proposé de lui verser une subvention d'un montant de 3 600 € correspondant :

- au financement de l'édition d'un guide pédagogique à destination des salariés. Il s'agit d'un support utilisé au cours de sessions de formation dites de «sensibilisation» organisées régulièrement au sein d'INTERMED pour tous les salariés de la structure qui interviennent au domicile du particulier. Le salarié reste détenteur du livret, ce qui lui permet de pouvoir le consulter en tant que de besoin. Le livret est simple et illustré car il s'adresse à des personnes qui pour certaines ont des difficultés à accéder à l'écrit.

La plaquette «client» éditée par l'imprimerie municipale, se veut être un mini guide des éco-gestes à pratiquer à la maison et accompagne la démarche «ménage efficace et vert» auprès de la clientèle d'INTERMED.

- au financement de deux journées de formation aux pratiques écologiques. Cette formation (externe à INTERMED) concernant 20 salariés, est construite autour de 4 thèmes : tri des déchets, économie d'énergie, économie d'eau, utilisations de produits écologiques. Adaptée aux situations rencontrées au domicile des particuliers, elle vise à former de façon plus pointue les salariés qui interviendront en réponse aux demandes des clients particuliers souhaitant une prestation «ménage efficace et vert».

En cas d'accord, cette subvention sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10003.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement d'une subvention de 3 600 € à INTERMED
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.